



PKBiel CPBienne

Pensionskasse der Stadt Biel

Caisse de pension de la Ville de Bienne

Rapport annuel 2018

GERANCE:

Rue Centrale 32a
2502 Bienne

Tél. 032 326 11 81
Fax 032 326 11 93
www.cpbienne.ch

Sommaire	Page
Aperçu des principaux chiffres	3
Rapport du Comité administratif	4
Bilan	9
Compte d'exploitation	10/11
Annexe aux comptes annuels	12
1 Bases et organisation	12
1.1 Forme juridique et but	12
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie	12
1.3 Actes et règlements	12
1.4 Organe suprême / Gestion / Droit à la signature	13
1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers	13
1.6 Employeurs affiliés	14
2 Membres actifs et rentiers	15
2.1 Assurés actifs - structure de l'effectif	15
2.2 Assurés actifs - détail et évolution par employeur	15
2.3 Assurés actifs - moyenne des âges et salaires	16
2.4 Bénéficiaires de rentes - structure de l'effectif	17
2.5 Bénéficiaires de rentes - moyenne des âges et rentes en cours	17
2.6 Evolution de tous les rentiers durant l'année 2018	17
3 Nature de l'application du but	18
3.1 Explications des plans de prévoyance	18
3.2 Méthode de financement	18
3.3 Indexation des rentes à l'évolution des prix	18
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	19
4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	19
4.2 Principes comptables et d'évaluation	19
5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	19
5.1 Nature de la couverture des risques	19
5.2 Capitaux de prévoyance	19
5.3 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	23
5.4 Résultats de la dernière expertise actuarielle	25
5.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	25
5.6 Modification des bases et hypothèses techniques	25
5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	26

6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	27
6.1	Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement	27
6.2	Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2)	28
6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	29
6.4	Placements	30
6.5	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	31
6.6	Engagements de capital ouverts (p.ex. placements en private equity)	31
6.7	Valeur de marché et co-contractants des titres en securities lending	31
6.8/9	Explications du résultat net des placements	31
7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	37
7.1	Parc immobilier au 31.12.2018	37
7.2	Bilan - Provisions non techniques	37
7.3	Compte d'exploitation - Autres produits	37
7.4	Compte d'exploitation - Charges d'administration	37
8	Autorité de surveillance	38
9	Autres informations relatives à la situation financière	38
10	Evénements postérieurs à la date du bilan	38

Rapport de l'organe de révision

Le rapport annuel 2018 a été approuvé par le Comité administratif en date du 14.5.2019

Aperçu des principaux chiffres

			31.12.2018	31.12.2017
Assurés actifs			3 953	3 911
Bénéficiaires de rentes			2 024	1 990
Institutions et corporations affiliées			81	81
Cotisations réglementaires	total	en mio. CHF	31.317	30.908
	employeurs	en mio. CHF	18.350	18.169
	employés	en mio. CHF	13.069	12.764
Prestations d'assurance		en mio. CHF	38.697	38.628
Somme du bilan		en mio. CHF	900.321	939.588
Performance des placements			-3.29%	9.20%
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		en mio. CHF	887.076	879.644
Excédent des charges/produits compte d'exploitation avant dissolution/constitution réserve de fluctuations		en mio. CHF	-45.846	32.402
Réserve de fluctuation de valeur minimale requise selon règlement de placements		en mio. CHF	177.415	175.929
Réserve de fluctuation de valeur disponible		en mio. CHF	5.283	51.129
Degré de couverture selon art. 44 OPP 2			100.60%	105.81%

Rapport du Comité administratif

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2018 de la Caisse de pension de la Ville de Bienne (ci-après CPBienne).

En jetant un regard une année en arrière, l'unanimité parmi les spécialistes des finances était assez prononcée. La croissance économique synchrone et les évaluations des actions modérées avec encore des taux d'intérêts très bas traçaient la voie pour une nouvelle année positive des actions. Comme souvent lorsqu'un consensus trop fort se forme, la réalité n'a pas confirmé les attentes. L'année 2018 a plutôt été marquée par de nombreux facteurs, anciens et nouveaux, qui ont provoqué vers la fin de l'année de l'insécurité parmi les investisseurs. Les portefeuilles ont été réorientés de manière défensive et les investisseurs ont requis à nouveau des primes plus élevées pour se couvrir contre les risques du marché. Cette aversion au risque a fait souffrir surtout les marchés des actions, dont la cotation a été en repli.

La croissance économique est restée positive en 2018, mais la dynamique – avec exception des USA – s'est affaiblie. Grâce notamment à la réforme fiscale, la dynamique des USA est restée en constante croissance. L'économie suisse s'est développée durant le premier semestre plus rapidement que dans les pays voisins de la zone Euro. La croissance globale 2018, après avoir atteint des sommets, a pris en compte la possible progression de l'inflation, les risques géopolitiques et les incertitudes liées aux relations entre les USA et les pays asiatiques, et les marchés actionnaires ont évolué de manière très nettement négative lors du dernier trimestre 2018.

Dans ce contexte difficile, la performance de la CPBienne est faible et reste en dessous de plusieurs indices. Le rendement 2018 de la CPBienne est de moins 3,29%. Selon l'indice UBS, les caisses de pension du même ordre de grandeur ont atteint une performance de moins 3,30%, soit identique. Seules peu de catégories de placement de la CPBienne ont réalisé une performance positive.

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs ont été rémunérés durant l'exercice 2018 avec un intérêt de 1%, taux correspondant au taux LPP. Le Conseil fédéral a décidé que ce taux restera identique pour l'année 2019.

Le degré de couverture de la CPBienne a baissé de 105,81% à fin 2017 à 100,60% à fin 2018.

Placements financiers

Conjoncture

Sur base de la conjoncture légèrement à la hausse de l'année d'avant, les perspectives pour 2018 restaient positives. En admettant que l'inflation restait à un bas niveau, que le chômage dans les pays développés continuait à baisser et que les taux de croissance avançaient de façon modérée, aucune ombre ne venait ternir la conjoncture. La croissance économique forte des USA, la réduction importante du taux de chômage et le robuste dollar laissaient à penser en début d'année que la « Federal Reserve Board » (FED) pouvait augmenter les taux d'intérêts plus rapidement que pronostiqué. De même, les mesures prises afin de réduire le bilan de la FED. Au contraire de la Banque Centrale Européenne (BCE), qui n'avait pas à combattre une inflation galopante dans la zone économique européenne, la FED a réduit de manière importante son QE (quantitative easing, c'est-à-dire le flux d'argent dans les marchés). Le flux de liquidités aux USA s'est renforcé considérablement au printemps 2018, ravivant certaines appréhensions concernant les pays en voie de développement qui seraient mis sous pression étant donné leurs dettes en dollar.

Les déclarations et les mesures de la BCE ont permis qu'aucune modification rapide des taux d'intérêts dans la zone UE soit applicable. Les préoccupations sur les effets et les alternatives ont été masquées par les conséquences de la haute liquidité persistante, de même que la perspective que la BCE prendrait toutes les mesures imaginables afin de maintenir les marchés au beau fixe.

Pendant que l'Allemagne pouvait se réjouir d'une situation conjoncturelle améliorée, les autres pays UE étaient à la peine. Après les élections en Italie, il était escompté que les relations avec Bruxelles se refroidiraient et que des modifications structurelles ne pouvaient pas être mis en œuvre de manière simple. La dette de l'état italien restera aussi dans le futur un thème chaud. Les manifestations des « gilets jaunes » démontrent aussi de manière claire que la globalisation provoque en Europe beaucoup de perdants (présumés).

Le président Trump est resté fidèle à sa ligne en imposant plusieurs mesures appréciées par l'économie. Les thèmes principaux étaient les allègements fiscaux massifs pour les entreprises ainsi que hausses des droits de douane sur les produits importés de la Chine et de l'Europe. Le chômage aux USA a diminué, la production de biens durables n'a pratiquement pas changé et la distribution de biens de consommations a légèrement augmenté. Le taux d'inflation a augmenté les premiers mois de l'année 2018 et a atteint son sommet avec 2,4% en été. Sur base des perspectives pour le 2ème semestre, la FED a renoncé à augmenter ses taux d'intérêts tout en précisant qu'elle ne poursuivrait pas le rythme des mois précédents. Cela a été interprété comme un signal que la croissance pour 2019 ralentirait, non seulement aux USA mais aussi en Europe et en Asie. Les phases de croissance hautement volatiles des années précédentes ont fait la place pour une évolution modérée en Chine. Les conséquences des querelles entre les USA et la Chine concernant les droits de douane ne sont à court terme pas encore mesurables. A long terme, cela pourrait avoir des effets négatifs sur l'économie chinoise.

L'économie suisse s'est légèrement améliorée durant l'année 2018. Le chômage a diminué vers la fin de l'année et se situait à fin décembre à 2,7%. La demande intérieure a évolué au niveau de l'année précédente alors que le taux de productivité a été amélioré par rapport à 2017, mais devait toutefois subir un léger recul en fin d'année. La Suisse est restée un des acteurs principaux sur les places internationales quant au pouvoir d'innovation, de l'attractivité du marché du travail, de la qualité de vie et de la formation.

Actions

Les marchés US ont surpris les investisseurs au début de l'année 2018 avec un crash-flash, dont l'origine n'est pas à chercher uniquement dans les systèmes de transactions automatiques, mais aussi dans la peur d'une inflation galopante et des taux d'intérêts à la hausse, ainsi que dans les incertitudes et imprévisibilités dues au président Trump. Les principaux marchés des actions ont réagi de manière très volatile durant toute l'année. En fin d'année et au vu des pertes importantes des bourses US, de gros nuages sombres ont gâché les fêtes de fin d'année. Le marché des actions 2018, jusqu'alors en demi-teinte, a subi une plongée importante. L'index SPI a clôturé l'année avec un moins 8,5%, le S&P500 avec moins 6,5% et le Dow Jones avec un moins 5,6%.

Les espérances de croissance existantes au début de l'année 2018 ont été freinées suite aux hausses des taxes douanières voulues par Donald Trump sur les importations de la Chine et de l'Europe. Les secteurs principaux touchés étaient l'industrie automobile, les matières premières et les denrées alimentaires. Le prix du pétrole a augmenté jusqu'en automne pour atteindre USD 70.- le baril (WTI) avant de redescendre à USD 42.- jusqu'à la fin de l'année sur base des prévisions de croissance plus faibles.

Les pronostics de gains n'ont pas été atteints, ce qui fait que certaines actions ont dû enregistrer des pertes importantes. Les entreprises exportant dans la zone de monnaie USD ont pu profiter du franc suisse légèrement faible par rapport au dollar US. L'effet de change pour les exportations dans la zone UE n'a pas aidé, étant donné que le franc suisse – sur base annuelle – a évolué à 1.12 par rapport à l'Euro.

Obligations / Intérêts

Malgré l'approche keynésienne afin de surmonter la crise financière n'ait pas fonctionné, la BCE a maintenu sa politique de taux d'intérêts bas. C'est aussi dû au fait que Mario Draghi quittera en automne 2019 sa fonction de président de la BCE et qu'il ne faut pas compter qu'il modifie sa position jusque-là. La situation des investisseurs est donc restée inchangée. Afin d'obtenir des rendements positifs, il fallait prendre des risques sur la solvabilité et la durée des obligations, alors que ce n'était pas un thème lors de « conditions normales ». En Suisse, c'est avant tout le premier et le deuxième pilier qui en ont souffert.

Les taux d'intérêts très bas ont aussi fait en sorte que la volonté pour entamer des changements structurels dans la zone UE est restée très limitée, tant que la BCE donne la garantie qu'elle peut s'endetter aux taux d'intérêts historiquement bas. La question reste posée: quelles mesures sont encore à disposition de la BCE si le développement économique en Europe ne s'améliore pas comme planifié? Le taux d'intérêt pratiquement inexistant provoque une bulle spéculative à d'autres endroits et une inflation dans le domaine de l'immobilier, des actions, de la culture, etc.

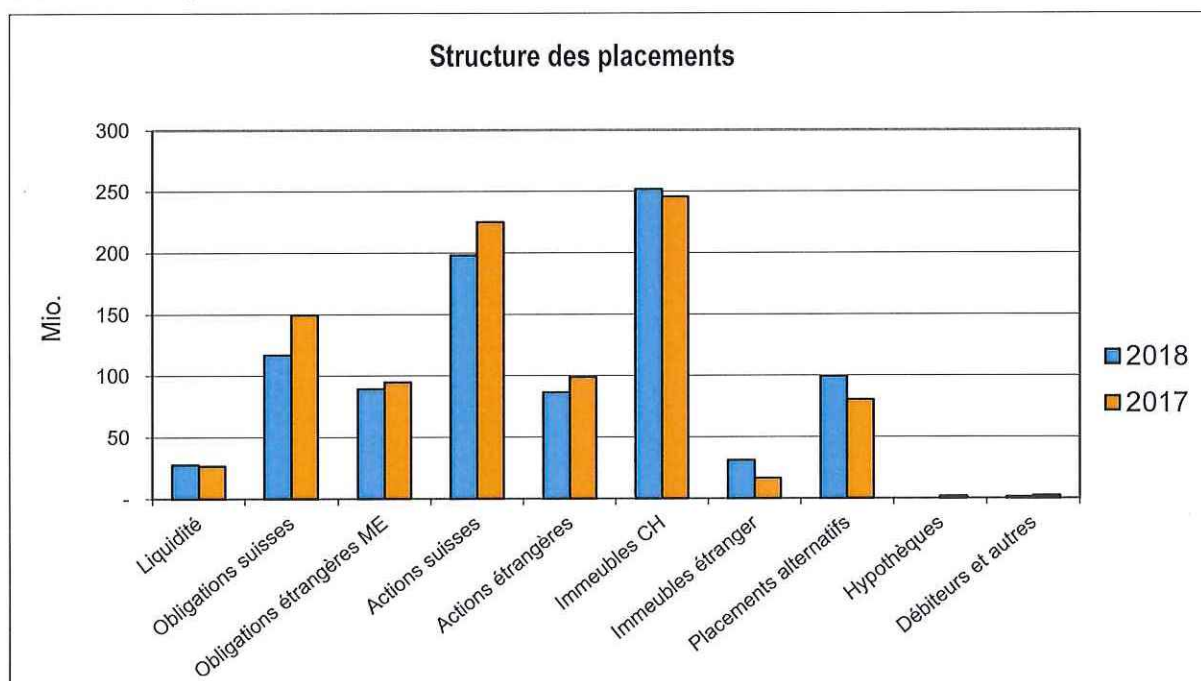
Les soucis concernant un ralentissement de la croissance économique et donc d'une diminution des profits des entreprises mettent la pression sur d'éventuelles augmentations des taux d'intérêts. La FED a déjà mis un frein aux hausses et la BCE confirme ses pronostics. La BNS poursuit fidèlement sa mission et sa ligne directrice, laisse les taux d'intérêts dans une zone négative et se défend contre la surévaluation du franc suisse. Etant donné les perspectives économiques et la faiblesse de l'Euro par rapport au dollar US, une surévaluation du franc suisse par rapport à l'Euro ainsi qu'un environnement de taux d'intérêts inchangé est à prévoir pour 2019.

Placements de la CPBienne

Les placements consistent en obligations suisses et étrangères, en actions suisses et étrangères, en placements alternatifs, en placements immobiliers et en hypothèques. Le reste des actifs concerne les liquidités, les créances et les postes transitoires.

Les marges de manœuvre fixées dans le règlement de placements ont été respectées pour les placements.

La structure des placements de la CPBienne au 31 décembre 2018:



La stratégie de placements est indiquée en page 28 du rapport annuel.

Ce graphique indique que les obligations, notamment les obligations en CHF, ont été sensiblement réduites. Cela correspond au souhait de la caisse de pension, étant donné que des rendements ne peuvent pour l'instant pas être obtenus dans ce domaine. Par contre, la diminution des actions est due à la correction des marchés.

La performance par catégorie de placements se trouve en page 35 du rapport annuel. La performance négative de moins 3,29% est désagréable et est avant tout due aux mauvais résultats des actions suisses et étrangères.

Les placements de la CP Bienne sont régulièrement discutés et contrôlés par le Comité des finances.

Activité d'assurance

Autant le nombre des assurés actifs que celui des bénéficiaires de rentes a augmenté durant l'année 2018. A fin 2018, le nombre d'assurés actifs est passé à 3953 (année précédente 3911) et celui des rentiers à 2024 (année précédente 1990). Le rapport entre assurés actifs et rentiers se situe donc toujours à environ un rentier pour deux assurés actifs.

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs ont enregistré une progression d'environ 2% et s'élèvent à fin 2018 à CHF 402 Mio. Par contre, les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes a légèrement diminué et ces capitaux s'élèvent à CHF 459 Mio. (année précédente CHF 460 Mio.).

Gestion de la caisse de pension

L'**Assemblée des délégués** s'est réunie en date du 4 juin 2018 et a permis aux délégués de prendre connaissance du rapport annuel 2017. D'autre part, les délégués ont été informés de manière détaillée sur les adaptations statutaires devant entrer en vigueur le 1er janvier 2019. De ce fait, les délégués ont pris connaissance de l'agenda et de la mise en œuvre pour ces changements, pour autant que le comité administratif entérine ces nouveaux statuts.

Le **Comité administratif** a siégé à cinq reprises.

Le 26 février 2018, le comité administratif a nommé Monsieur André-Pierre Schmidt en tant que nouveau gérant de la caisse dès le 1er août 2018.

Le 27 mars 2018, le comité administratif a entériné les comptes annuels 2017. Font partie de ces comptes annuels le rapport annuel, le rapport de l'expert en caisses de pensions et le rapport de l'organe de révision. Avec l'aide de l'expert en caisses de pensions, Monsieur Martin Schnider, le comité administratif a d'autre part discuté en détail des nouveaux statuts prévus pour le 1er janvier 2019.

En date du 12 juin 2018, le comité administratif, après quelques modifications de textes, a approuvé la version définitive des nouveaux statuts au 1er janvier 2019.

Le 10 septembre 2018, une adaptation de la stratégie de placements dès le 1er décembre 2018 a été approuvée. Les possibilités de placements dans les domaines des placements alternatifs et immobiliers ont été élargies, et ce au détriment des obligations suisses.

Enfin, lors de la dernière séance du 10 décembre 2018, le comité administratif a débattu sur le taux d'intérêt de l'année 2018 applicable sur les comptes épargne. Ce taux d'intérêt a été fixé à 1%, taux correspondant au taux LPP. Le comité administratif a d'autre part accepté le budget de l'administration pour l'année 2019.

Outre les décisions importantes, le comité administratif a été régulièrement informé sur les activités du comité des finances, de même que sur les activités courantes de la caisse de pension requérant un avis de ce comité administratif.

Le **Comité des finances** a siégé à onze reprises, s'occupant notamment des placements financiers et des immeubles de la caisse de pension. L'environnement des marchés actuels et les taux d'intérêts historiquement bas, de même que les décisions politiques ou des banques centrales ont rendu la tâche des membres de ce comité plus ardue. Le défi a été relevé avec succès.

La gérance a effectué les travaux administratifs courants de la CP Bienne dans les délais impartis. Le paramétrage des nouveaux statuts et la communication, tant aux employeurs qu'aux assurés, s'est effectuée sans heurts et selon le plan accepté par le comité administratif.

Nos remerciements vont à toutes les personnes qui se sont activement engagées dans la gestion de notre Caisse, soit les membres du Comité administratif et du Comité des finances, ainsi que le personnel de notre gérance.

Pour le Comité administratif:

Le président:
Erich Fehr

Pour la gérance:

Le vice-président:
Urs Stauffer

BILAN AU 31.12.

	Annexe	2018 en CHF	2017 en CHF
ACTIFS			
Placements		900 088 865.95	939 369 779.47
Liquidités et court terme	6.4	27 393 687.50	26 388 207.55
Créances	6.4	779 673.37	1 642 958.66
Obligations CH / Parts fondations de placements	6.4	83 194 108.83	114 256 030.95
Obligations étrangères CHF / Parts fond. de placements	6.4	33 750 007.85	35 020 912.86
Obligations étrangères ME / Parts fond. de placements	6.4	89 139 610.06	94 470 206.29
Actions suisses / Parts fondations de placements	6.4	197 918 131.61	224 942 035.80
Actions étrangères / Parts fondations de placements	6.4	86 236 185.51	98 804 615.39
Placements alternatifs et dérivés	6.4	99 237 103.68	80 295 463.62
Hypothèques	6.4	-	1 520 400.00
Immeubles / Biens-fonds / direct	6.4/7.1	43 567 770.00	39 974 643.00
Immeubles / Parts de fondations placement / indirect	6.4	207 921 840.53	205 694 099.34
Immeubles / Parts de fond. placement étrangères / indirect	6.4	30 950 747.00	16 360 206.00
Placements auprès de l'employeur	6.81	-	-
Compte de régularisation actif		231 727.70	218 175.80
Total Actifs		900 320 593.65	939 587 955.27
PASSIFS			
Engagements		5 536 731.90	6 543 655.84
Prestations de libre passage et rentes		4 982 434.45	5 453 364.10
Autres dettes		554 297.45	1 090 291.74
Compte de régularisation passif		564 528.67	322 172.14
Réserves de cotisations employeurs	6.95	1 860 624.45	1 948 465.20
Provisions non techniques	7.2	-	-
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		887 075 756.05	879 644 484.65
Capitaux de prévoyance assurés actifs			
Primauté des cotisations	5.21	397 848 849.30	390 198 372.60
Primauté des prestations	5.22	4 637 068.00	4 341 837.30
Capital de prévoyance rentiers	5.24	458 896 847.00	460 385 014.00
Provisions techniques	5.3	25 692 991.75	24 719 260.75
Réserve de fluctuation de valeur	6.33	5 282 952.58	51 129 177.44
Fonds libres/Découvert		-	-
Total Passifs		900 320 593.65	939 587 955.27

Compte d'exploitation

		2018 in CHF	2017 in CHF
Activité d'assurance	Annexe		
Cotisations et apports ordinaires et autres		33 294 370.95	33 495 413.45
Cotisations des employés		13 058 630.80	12 722 127.50
Cotisations des employeurs		18 350 357.60	18 168 840.75
Prélèvements des réserves de cotisations d'employeur	6.95	-102 340.75	-24 736.95
Cotisations supplémentaires employés		10 248.00	41 550.00
Cotisations supplémentaires employeurs		-	-
Primes uniques et rachats		1 802 773.50	2 393 652.05
Apports dans réserves de cotisations employeurs	6.95	14 500.00	23 638.00
Subsides du fonds de garantie		160 201.80	170 342.10
Prestations d'entrée		21 624 282.20	26 302 585.05
Apports de libre passage et capitaux de couverture		21 310 507.50	25 965 336.55
Apports aux provisions techniques reprise employeurs		-	-
Remboursements de versements anticipés		313 774.70	337 248.50
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		54 918 653.15	59 797 998.50
Prestations réglementaires		-38 697 344.45	-38 627 536.00
Rentes de vieillesse		-28 311 980.10	-27 990 836.85
Rentes de survivants		-6 385 105.45	-6 379 382.10
Rentes d'invalidité		-1 522 678.30	-1 493 510.60
Rentes d'enfants		-214 433.65	-174 731.30
Prestations en capital à la retraite		-2 216 758.75	-2 517 959.55
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-46 388.20	-71 115.60
Prestations extra-réglementaires		-	-
Prestations de sortie		-24 583 133.08	-27 429 730.70
Prestations de libre passage en cas de sortie		-23 434 036.03	-25 939 920.40
Versements anticipés - logements / divorces		-1 149 097.05	-1 489 810.30
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-	-
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-63 280 477.53	-66 057 266.70
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-6 980 957.60	-37 626 151.10
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs			
Primauté des cotisations		-3 669 845.47	-2 160 807.91
Primauté des prestations		-295 230.70	-173 928.00
Produits/Charges de liquidations partielles (uniquement part des fonds libres/découvert)		-	-
Constitution / Dissolution capitaux de prévoyance rentiers		1 699 493.15	-40 516 990.00
Dissolution / Constitution provisions techniques		-973 731.00	8 985 829.00
Rémunération du capital épargne		-3 829 484.33	-3 761 353.14
Dissolution/Constitution de réserves de cotisations employeur	6.95	87 840.75	1 098.95
Charges d'assurance		-167 414.50	-164 792.30
Cotisations au fonds de garantie		-167 414.50	-164 792.30
Résultat net de l'activité d'assurance		-15 510 196.48	-44 050 211.60

Compte d'exploitation

	Annexe	2018 in CHF	2017 in CHF
Résultat net de l'activité d'assurance		-15 510 196.48	-44 050 211.60
Résultat net des placements		-30 666 399.97	73 712 172.74
Liquidités et court terme		-1 059 748.05	65 492.03
Créances		-	-
Obligations CH / Parts fondations de placements	6.82	-401 418.86	682 739.36
Obligations étrangères CHF / Parts fond. de placements	6.83	-12 666.60	419 269.42
Obligations en monnaies étr. / Parts fond. de placements	6.84	-2 369 490.52	4 041 245.32
Actions suisses / Parts fondations de placements	6.85	-17 627 665.13	43 027 587.95
Actions étrangères / Parts fondations de placements	6.86	-10 785 014.86	15 892 274.33
Placements mixtes	6.87	-427 742.32	888 346.30
Placements alternatifs	6.88	3 599 660.88	7 941 702.13
Hypothèques		15 696.45	25 543.50
Immeubles / Biens-fonds / direct	6.89/6.9	1 106 675.24	-4 517 401.36
Immeubles / Part de fondations placement / indirect	6.91	3 176 960.74	10 853 132.79
Placements auprès des employeurs	6.81	-	-
Autres produits de placements (rétrocessions)	6.94	19 759.54	19 660.17
Frais de gestion des placements	6.93	-5 866 165.05	-5 603 926.80
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-35 241.43	-23 492.40
Intérêts sur réserves de cotisations employeurs	6.95	-	-
Dissolution/Constitution de provisions non techniques		-	2 379 101.05
Autres produits	7.3	1 061 951.45	1 046 332.25
Produits de prestations fournies		1 059 949.00	1 044 463.95
Produits divers		2 002.45	1 868.30
Autres frais		-	-
Frais d'administration		-731 579.86	-684 998.26
Administration générale	7.4	-661 959.81	-605 780.11
Frais de marketing et de publicité		-	-41.95
Organe de révision		-39 795.15	-37 692.00
Expert en matière de prévoyance professionnelle		-17 622.50	-29 254.70
Autorité de surveillance		-12 202.40	-12 229.50
Excédent des produits / charges avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur		-45 846 224.86	32 402 396.18
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.33	45 846 224.86	-32 402 396.18
Excédent des produits		-	-

Annexe aux comptes annuels

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pension de la Ville de Bienne (CPBienne) est une institution de droit public fondée le 1er janvier 2000 et disposant de sa propre personnalité juridique.

La CPBienne a pour but de gérer la prévoyance professionnelle selon la LPP et selon ses propres statuts pour les employés de la Ville de Bienne ainsi que d'autres organisations et corporations de droit public ou de droit privé dans la mesure où leurs activités sont d'intérêt public.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPBienne est enregistrée au registre cantonal de la prévoyance professionnelle sous le numéro de registre BE.0453. La CPBienne est soumise à la loi sur le libre passage et cotise au fonds de garantie.

1.3 Actes et règlements

Les règlements et statuts suivants ont été approuvés par le Comité administratif de la CPBienne et/ou par l'autorité cantonale de surveillance:

Règlement sur la création d'une institution de droit public "Caisse de pension de la Ville de Bienne"	13.09.1999
Statuts de l'institution de droit public Caisse de pension de la Ville de Bienne	06.06.2012
Règlement de placements	10.09.2018
Règlement sur les provisions et réserves	12.12.2017
Règlement pour liquidation partielle	04.12.2014
Règlement d'organisation	25.10.2017

1.4 Organe suprême / Gestion / Droit à la signature

Comité administratif

Représentants des employeurs:

M. Erich Fehr *	Président	Ville de Bienne - Maire
M. Beat Bommer *	Membre	Ville de Bienne
M. Philipp Kämpfer	Membre	Organisations affiliées
M. Christoph Kneuss	Membre	Institutions proches de la Ville
Mme Nathalie Leschot *	Membre	Ville de Bienne
M. Kilian Ruckstuhl	Membre	Organisations affiliées

Représentants des employés:

M. Urs Stauffer *	Vice-Président	Ville de Bienne
M. Matthjas Bieri	Membre	Organisations affiliées
M. Kurt Chrétien	Membre	Organisations affiliées
Mme Farah Fasiolo	Membre	Ville de Bienne
M. Markus Irniger	Membre	Organisations affiliées
M. Pierre Ogi	Membre	Ville de Bienne, rentiers

Comité des finances

M. Beat Bommer *	Président	Membre Comité administratif
M. Werner Bernhard	Membre	Conseil externe
M. Peter O. Burkhard	Membre	Conseil externe
Mme Farah Fasiolo	Membre	Membre Comité administratif
M. Robert Savary **	Membre	Gérant de la CPBienne
M. André Pierre Schmidt *	Membre	Gérant de la CPBienne

Gérance

M. Robert Savary (jusqu'au 31.8.2018) **	Gérant de la CPBienne
M. André Pierre Schmidt (dès le 1.8.2018) *	Gérant de la CPBienne
Mme Lotti Brun del Re (50%, dès le 1.10.2018)	Assurés actifs
Mme Ada Genovese (50%, jusqu'au 31.7.2018)	Assurés actifs
Mme Fabienne Gilomen (50%)	Assurés actifs
Mme Sabina Schultz (50%) *	Comptabilité
Mme Rut Scirocco (50%)	Rentiers / assurés actifs

* Signature collective à deux

** Sortie 2018

1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Experts en caisses de pension	Entreprise ABCON SA, Berne Messieurs Martin Schnider et Stephan Gerber
Organe de révision	BDO SA, Soleure
Autorité de surveillance	BBSA Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations

1.6 Employeurs affiliés

Conformément à l'art. 1.2. des statuts, la CPBienne peut assurer le personnel d'autres corporations de droit public ou de droit privé pour la prévoyance professionnelle. Au 31.12.2018, les collaboratrices et collaborateurs des employeurs énumérés ci-après étaient assurés:

1 - A100 - Ville de Bienne	42 - A160 - Filmpodium Biel-Bienne
2 - A101 - Konservatorium für Musik (*)	43 - A161 - Paroisse évangélique réformée, La Neuveville
3 - A102 - Verein pro Robinsonspielplatz	44 - A163 - PhotoforumPasqu'Art
4 - A103 - Müve Biel-Seeland AG	45 - A164 - Stiftung Battenberg
5 - A105 - Beratungsstelle (*)	46 - A166 - Musikschule Region Gürbetal (*)
6 - A107 - Seelandheim Worben SA	47 - A167 - Musikschule Region Lengnau-Büren a/A
7 - A108 - Hospice Le Pré-aux-Boeufs	48 - A168 - Musikschule Moossee (*)
8 - A109 - BFB Bildung Formation Biel/Bienne	49 - A169 - Musikschule Bipperamt
9 - A111 - Pro Senectute	50 - A170 - Musikschule Huttwil
10 - A113 - Psychologische Beratungsstelle (*)	51 - A171 - Musikschule Jegenstorf
11 - A114 - Evan.-ref. Gesamtkirchgemeinde	52 - A172 - Regionale Musikschule Lyss (*)
12 - A116 - Stiftung Foyer Schöni	53 - A173 - Swiss Jazz School, Bern
13 - A117 - Ferienversorgung Madretsch (*)	54 - A174 - Musikschule Region Wohlen
14 - A118 - VESA (*)	55 - A175 - Musikschule Köniz
15 - A119 - Tierparkverein	56 - A176 - Musikschule Worblental/Kiesental (*)
16 - A120 - Stiftung für Betagtenwohnungen	57 - A177 - Musikschule Zollikofen-Bremgarten
17 - A121 - Fondation Centre ASI	58 - A178 - Musikschule unt. Worbental (*)
18 - A123 - Fondation Théâtre et Orchestre Bienne/Soleure TOBS	59 - A179 - Fondation La Grande Maison Corgémont
19 - A124 - Stiftung Stadtbibliothek	60 - A180 - Verein frac
20 - A125 - Spitex Biel-Bienne Regio	61 - A183 - Musikschule Region Thun
21 - A127 - Fondation Charles Neuhaus	62 - A185 - Brockenhaus La Glaneuse
22 - A129 - Verein Chinderhus	63 - A186 - Croix-rouge suisse, Biel/Bienne-Seeland (*)
23 - A130 - Städtebundtheater Biel-Solothurn (*)	64 - A187 - Stiftung Battenberg (AK 15) (*)
24 - A131 - Kulturtäter (*)	65 - A188 - Multimondo
25 - A132 - Volkshochschule Region Biel-Lyss	66 - A189 - Baugenossenschaft EWO
26 - A133 - Verein Ferienhaus Alpenblick	67 - A190 - Musikschule Seeland
27 - A135 - Etablissement médico-social La Lisière	68 - A191 - Commune d'Evilard/Macolin
28 - A137 - Stiftung Dammweg	69 - A192 - Pflegewohnung Emmaus GmbH
29 - A139 - ARA Region Biel AG	70 - A193 - Seelandgas AG
30 - A140 - Centre Pasqu'Art	71 - A195 - X-Project
31 - A142 - Asyl Biel und Region	72 - A198 - SNLB Société de navigation du lac de Bienne
32 - A143 - CTS-Congrès	73 - A200 - TBS Tourisme Bienne Seeland
33 - A144 - Fondation Théâtre et Orchestre Bienne/Soleure TOBS	74 - A201 - Bielersee Tourismus
34 - A145 - Caisse de pension de la Ville de Bienne	75 - A202 - La Clairière
35 - A146 - Zentralstelle für Laufbahnberatung, Bern (*)	76 - A203 - Spectacles français
36 - A147 - Transports publics biennois	77 - A204 - Jura Trois-Lacs
37 - A148 - Pro Senectute Seeland (*)	78 - A205 - ESB Energie Service Biel/Bienne
38 - A149 - Berufsbildungszentrum, Biel (Kt. BE) (*)	79 - A206 - kids au lac
39 - A152 - Forum du Bilinguisme	80 - A207 - Verein Solarplattform Seeland (sortie 31.12.18)
40 - A154 - Mon Repos Exploitation SA	81 - A208 - AETBSJB
41 - A156 - Schlössli Biel-Bienne SA	

(*) seulement prestations en rentes

2. Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs - structure de l'effectif

	Hommes 31.12.2018	Femmes 31.12.2018	Total 31.12.2018	Total 31.12.2017	Variation absolue
Actifs primauté des cotisations	1566	2381	3947	3905	42
<i>dont assurance retraite</i>	1501	2212	3713	3661	52
<i>dont assurance risque uniquement</i>	65	169	234	244	-10
Actifs primauté des prestations	5	1	6	6	0
<i>dont assurance retraite</i>	5	1	6	6	0
<i>dont assurance risque uniquement</i>	0	0	0		
Total des assurés actifs	1571	2382	3953	3911	42

2.2 Assurés actifs - détail et évolution par employeur

Employeur	Etat au 1.1	Entrées	Sorties	Retraites	Autres*	Etat au 31.12.
Ville de Bienne	1394	289	-221	-30	0	1432
Verein pro Robinsonspielplatz	2	0	0	0	0	2
Müve Biel-Seeland AG	25	1	-1	0	0	25
Seelandheim Worben AG	301	82	-54	-10	0	319
Hospice Le Pré-aux-Boeufs	55	7	-10	-1	0	51
BFB Bildung Formation Biel/Bienne	15	3	-1	-2	0	15
Pro Senectute	28	6	-2	-2	0	30
Evan.-ref. Gesamtkirchgemeinde	56	4	-2	-1	0	57
Stiftung Foyer Schöni	31	14	-10	0	0	35
Tierparkverein	1	0	0	0	0	1
Stiftung für Betagtenwohnungen	4	0	0	0	0	4
Fondation Centre ASI	33	5	-4	0	0	34
TOBS Théâtre et Orchestre Bienne	47	4	-4	-2	0	45
Stiftung Stadtbibliothek	28	1	-1	0	0	28
Spitex Biel-Bienne Regio	165	41	-39	-6	0	161
Fondation Charles Neuhaus	16	4	-2	-2	0	16
Verein Chinderhus	20	6	-6	0	0	20
Volkshochschule Region Biel-Lyss	39	11	-8	-5	0	37
Verein Ferienhaus Alpenblick	3	0	-1	0	0	2
Etabliss. médio-social La Lisière	40	9	-9	-2	0	38
Stiftung Dammweg	56	20	-16	0	0	60
ARA Region Biel AG	6	0	0	0	0	6
Centre Pasqu'Art	12	3	-3	0	0	12
Asyl Biel und Region	93	7	-14	-4	0	82
CTS	50	12	-8	-1	0	53
TOBS Théâtre et Orchestre Bienne	78	36	-28	-1	0	85
CPBienne	5	2	-1	-1	0	5
Transports publics biennois	212	34	-13	-10	-1	222
Forum du Bilinguisme	3	2	-2	0	0	3
Mon Repos Exploitation SA	133	21	-17	-1	0	136
Schlössli Biel-Bienne SA	158	18	-17	-6	0	153
Filmpodium Biel-Bienne	2	0	0	0	0	2
Paroisse évangélique réformée	2	0	0	0	0	2
PhotoforumPasquArt	0	1	0	0	0	1
Stiftung Battenberg	110	15	-25	0	0	100

Employeur	Etat au 1.1	Entrées	Sorties	Retraites	Autres*	Etat au 31.12.
Musikschule Region Lengnau-Büre	38	2	-3	0	0	37
Musikschule Bipperamt	18	1	-2	0	0	17
Musikschule Huttwil	4	0	0	0	0	4
Musikschule Jegenstorf	39	3	-3	-1	0	38
Swiss Jazz School, Bern	16	3	-1	0	0	18
Musikschule Region Wohlen	40	2	-2	-1	0	39
Musikschule Köniz	78	6	-4	-2	0	78
Musikschule Zollikofen-Bremgarten	37	5	-4	0	0	38
Ass. La Grande Maison	9	0	-1	0	0	8
Verein frac	6	2	-1	0	0	7
Musikschule Region Thun	74	8	-6	-6	0	70
Gemeinnützige Gesellschaft Biel	8	1	0	-1	0	8
Stiftung Battenberg (AK 15)	3	2	-4	-1	0	0
Multimondo	17	3	-5	0	0	15
Baugenossenschaft EWO	2	0	0	0	0	2
Musikschule Seeland	35	2	-2	-1	0	34
Commune d'Evilard/Macolin	21	2	-4	-1	0	18
Pflegewohnung Emmaus GmbH	9	0	-1	0	0	8
Seelandgas AG	5	2	-3	0	0	4
X-Project	3	0	0	0	0	3
SNLB Navigation Lac de Bienne	33	3	-3	0	0	33
Tourismus Biel Seeland	10	1	0	-1	0	10
Bielensee Tourismus	1	0	0	0	0	1
La Clairière, Macolin	4	1	-2	0	0	3
Spectacles français	5	2	-3	0	0	4
Jura & Drei-Seen-Land	9	0	0	0	0	9
ESB Energie Service Biel/Bienne	157	26	-16	-1	-1	165
kids au lac	5	4	-2	0	0	7
Verein Solarplattform Seeland	1	0	-1	0	0	0
AETBSJB	1	0	0	0	0	1
Total	3911	739	-592	-103	-2	3953

* Cas d'assurance (décès, invalidité, ou invalidité en suspens)

2.3 Assurés actifs - moyenne des âges et salaires

	Hommes 31.12.2018	Femmes 31.12.2018	Total 31.12.2018	Total 31.12.2017	Variation absolue
Actifs primauté des cotisations	46.51	44.42	45.25	45.13	0.12
Actifs primauté des prestations	60.26	60.07	60.23	59.23	1.00
Total des assurés actifs	46.55	44.42	45.27	45.16	0.11

Masse salariale brute totale	117 525 911	123 959 660	241 485 571	236 220 079	5 265 492
Salaire moyen brut	74 810	52 040	61 089	60 399	690
Total des salaires assurés pour prestations	85 480 051	83 073 724	168 553 775	162 022 312	6 531 463
Salaire moyen assuré	54 411	34 876	42 639	41 427	1 212

2.4 Bénéficiaires de rentes - structure de l'effectif

	Hommes 31.12.2018	Femmes 31.12.2018	Total 31.12.2018	Total 31.12.2017	Variation absolue
Rentiers retraités	705	803	1508	1472	36
Rentiers invalides	37	73	110	115	-5
Rentiers conjoints / partenaires	36	317	353	350	3
Rentiers orphelins / enfants	24	29	53	53	0
Total des rentiers	802	1222	2024	1990	34

2.5 Bénéficiaires de rentes - moyenne des âges et rentes en cours

	Hommes 31.12.2018	Femmes 31.12.2018	Total 31.12.2018	Total 31.12.2017	Variation absolue
Rentiers retraités	74.72	72.49	73.53	73.36	0.17
Rentiers invalides	55.49	53.72	54.32	54.21	0.11
Rentiers conjoints / partenaires	77.07	80.57	80.22	79.67	0.55
Rentiers orphelins / enfants	18.06	18.32	18.20	16.43	1.77
Total des rentiers	72.24	72.18	72.20	71.85	0.35

Total des rentes, incl. renchérissement *)	19 930 811	16 091 675	36 022 486	35 703 412	319 074
Rente de vieillesse moyenne	26 713	11 316	18 514	18 890	-376
Rente d'invalidité moyenne	17 647	12 067	13 944	13 135	809
Rente de conjoint / partenaire moyenne	9 522	19 037	18 067	17 721	346
Rente orphelins / enfants moyenne	4 262	3 082	3 616	3 478	138
Rente moyenne au total	24 851	13 168	17 798	17 941	-143

*) sans rentes-pont AVS de CHF 1'388'692.95

2.6 Evolution de tous les rentiers durant l'année 2018

Etat au 1.1. de tous les rentiers	1990
Nouveaux retraités - rentes de vieillesse	87
Nouvelles rentes pour enfants de retraités	7
Décès de rentiers - rentes de vieillesse	-48
Suppression de rentes pour enfants de retraités	-5
Nouvelles rentes de conjoint / partenaires	25
Nouvelles rentes pour orphelins	1
Décès de rentiers bénéficiant d'une rente de conjoint / partenaires	-22
Suppression de rentes d'orphelins	-3
Nouvelles rentes d'invalidité	6
Nouvelles rentes pour enfants d'invalides	5
Suppression de la rente d'invalidité (inclus passages à rente de vieillesse)	-13
Suppression de rentes pour enfants d'invalides	-6
Etat au 31.12. de tous les rentiers	2024

3. Nature de l'application du but

3.1 Explications des plans de prévoyance

La CPBienne est une caisse dite « enveloppante » régie par le principe d'imputation. Elle compare ainsi ses prestations réglementaires avec les prestations minimales selon LPP et paie le montant le plus élevé. Le modèle de prévoyance « enveloppant » et ses concepts de base se conforment le plus étroitement possible au modèle LPP.

Le plan principal de la CPBienne est géré selon le régime de la primauté des cotisations. Le seuil d'entrée peut être fixé par l'employeur de manière à ce qu'il soit inférieur à celui prévu par la LPP. En outre, il existe un plan en primauté des prestations pour lequel le nombre d'assurés ne va plus qu'en diminuant puisqu'on ne procède plus à aucune admission dans ce cadre.

Dans le plan en primauté des cotisations, le système des bonifications est échelonné selon les catégories d'âge. Les employeurs affiliés à ce plan peuvent choisir la répartition des cotisations entre l'employeur et les employés. L'employeur doit prendre au minimum 50% de la cotisation totale à sa charge. Le mode de répartition des contributions est fixé dans le contrat d'affiliation. La rente d'invalidité s'élève à 60% du salaire assuré, resp. 50% pour les plans sans déduction de coordination, et la rente de conjoint à 70% de la rente de vieillesse ou d'invalidité.

L'âge d'entrée est fixé à 18 ans pour l'assurance risques et 25 ans pour l'assurance retraite. Une retraite anticipée est possible dès l'âge de 58 ans. La retraite intervient au plus tard à l'âge de 65 ans, avec possibilité de prolongation.

La CPBienne ne fournit aucune prestation extra-réglementaire. Dans le cadre de ses statuts, elle octroie des rentes de vieillesse, des rentes d'invalidité et des rentes pour survivants (aux conjoints, aux époux divorcés, aux partenaires, aux orphelins et aux autres survivants).

3.2 Méthode de financement

La CPBienne est une caisse autonome, ce qui signifie qu'elle couvre elle-même tous les risques actuariels.

L'assurance-épargne est financée individuellement, c'est-à-dire que les contributions d'épargne sont comptabilisées directement dans l'avoir de vieillesse des assurés concernés.

L'assurance de risques est financée collectivement par une contribution prélevée en tant que taux uniforme indépendamment de l'âge de l'assuré. Ce taux uniforme est fixé conformément à des critères actuariels.

Les taux de conversion des rentes se calculent selon les principes actuariels. Ce faisant, on applique dès le 31.12.2017 les bases actuarielles LPP2015 avec un taux d'intérêt technique de 2,5% (auparavant 3,5%).

3.3 Indexation des rentes à l'évolution des prix

La réserve de fluctuation de valeur sur placements n'ayant pas atteint son but à la fin de l'année 2017, le Comité administratif a décidé de ne pas augmenter les rentes en cours durant l'année 2018.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Le compte annuel correspond dans sa présentation et son évaluation à la directive n° 26 édictée par la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Il donne une image fidèle (true and fair view) de la situation financière au sens de la loi sur la prévoyance professionnelle et contient toutes les informations nécessaires. Le compte annuel présente notamment l'entité de la réserve de fluctuation de valeur et des fonds libres, resp. de la sous-couverture ainsi que l'excédent des charges ou des produits.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

- 1) *Liquidités, débiteurs, placements auprès des employeurs, prêts et prêts hypothécaires*
Evaluation à la valeur nominale
- 2) *Obligations, actions et placements alternatifs*
Evaluation à la valeur de marché au jour de référence
- 3) *Parts des fondations de placements*
Evaluation à la valeur de marché au jour de référence
- 4) *Propres immeubles et biens-fonds*
Evaluation sur la base de la valeur de rendement au 31.12., calculée par immeuble
Taux de capitalisation entre 6,10% et 7,95%

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la CPBienne assume seule les risques vieillesse, décès et invalidité. La caisse de pension de la Ville de Bienne est une institution de droit public. Elle ne bénéficie toutefois d'aucune garantie de la commune de Bienne. De ce fait, la CPBienne est soumise à la capitalisation complète et sa fortune de prévoyance doit couvrir la totalité de ses engagements.

5.2 Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance comprennent les capitaux-épargne de la primauté des cotisations (PC), du capital de couverture de la primauté des prestations (PP) et celui des rentiers. Le montant total se compose de:

	2018 en CHF	2017 en CHF
Capital-épargne plan PC au 31.12.2018 / 2017	397 848 849.30	390 198 372.60
Capital de couverture plan PP au 31.12.2018 / 2017	4 637 068.00	4 341 837.30
Capital de couverture des rentiers au 31.12.2018 / 2017	458 896 847.00	460 385 014.00
Total capitaux de prévoyance	861 382 764.30	854 925 223.90

Le détail et l'évolution de ces capitaux de prévoyance sont démontrés ci-après:

5.21 Evolution et rémunération des capitaux-épargne du plan Primauté des cotisations

Primauté des cotisations (PC)	2018 en CHF	2017 en CHF
Constitution des capitaux-épargne		
Cotisations ordinaires des employeurs	15 435 431.05	15 270 929.20
Cotisations ordinaires des employés	10 982 392.45	10 687 203.30
Remboursements EPL	266 300.00	289 248.50
Remboursements divorces	47 474.70	48 000.00
Primes uniques et rachats	1 759 129.50	1 827 248.60
Prestations de libre passage à l'entrée	21 212 672.75	25 332 602.76
Prestations d'entrée suite changements plans/employeurs	969 487.60	918 055.05
Intérêts sur capitaux-épargne	3 829 484.33	3 761 353.14
Total constitution des capitaux-épargne	54 502 372.38	58 134 640.55
Réduction des capitaux-épargne		
Prestations de sortie (à d'autres institutions de prév.)	-21 603 885.63	-24 617 442.50
Prestations de sortie (paiements au comptant)	-623 830.60	-143 719.80
Prestations de sortie suite changements plans/employeurs	-2 174 787.55	-2 091 732.80
Prestations de sortie différées	-	-
Retraits anticipés pour l'accession à la propriété	-749 700.00	-815 838.95
Retraits anticipés en cas de divorce	-399 397.05	-673 971.35
Prestations en capital à la retraite	-2 216 758.75	-2 517 959.55
Cas de décès sans prestations de rentes	-	-468 431.70
Report sur capitaux de couverture pour rentes vieillesse	-18 418 720.00	-20 018 567.35
Report sur capitaux de couverture pour rentes invalidité	-664 816.10	-146 948.75
Report sur capitaux de couverture pour rentes survivants	-	-717 866.75
Total réduction des capitaux-épargne	-46 851 895.68	-52 212 479.50
Solde constitution (+) ou réduction capitaux-épargne (-)	7 650 476.70	5 922 161.05
Etat des capitaux-épargne PC au 01.01.	390 198 372.60	384 276 211.55
Etat des capitaux-épargne PC au 31.12.	397 848 849.30	390 198 372.60

Conformément à la décision du Comité administratif, le taux d'intérêt applicable en 2018 pour la rémunération des capitaux-épargne s'élève à 1,00% (année précédente 1,00%).

5.22 Evolution du capital de couverture du plan Primauté de prestations

Primauté de prestations (PP)	2018 en CHF	2017 en CHF
Constitution du capital de couverture		
Cotisations ordinaires des employeurs	58 911.60	67 161.10
Cotisations ordinaires des employés	37 822.80	43 113.45
Contributions supplémentaires des employeurs	-	-
Contributions supplémentaires des employés	10 248.00	41 550.00
Remboursements EPL	-	-
Remboursements divorces	-	-
Primes uniques et rachats	-	-
Réactivation cas d'invalidité	-	-
Adaptation des capitaux de prévoyance selon l'expert	188 248.30	751 693.45
Total constitution du capital de couverture	295 230.70	903 518.00
Réduction du capital de couverture		
Prestations de sortie (à d'autres institutions de prév.)	-	-
Prestations de sortie suite changements plans/employeurs	-	-
Retraits anticipés pour l'accession à la propriété	-	-
Retraits anticipés en cas de divorce	-	-
Prestations en capital à la retraite	-	-
Report sur capitaux de couverture pour rentes vieillesse	-	-729 590.00
Report sur capitaux de couverture pour rentes invalidité	-	-
Report sur capitaux de couverture pour rentes survivants	-	-
Total réduction du capital de couverture	-	-729 590.00
Solde constitution (+) ou réduction capitaux (-)	295 230.70	173 928.00
Etat du capital de couverture PP au 01.01.	4 341 837.30	4 167 909.30
Etat du capital de couverture PP au 31.12.	4 637 068.00	4 341 837.30

5.23 Evolution et somme de l'avoir de vieillesse selon LPP

31.12.2017	CHF	211 495 214.65
31.12.2018	CHF	218 071 370.10
Variation	CHF	6 576 155.45

5.24 Evolution du capital de couverture pour rentiers

Rentiers	2018 en CHF	2017 en CHF
Constitution du capital de couverture		
Report des capitaux plan PC (vieillesse)	18 418 720.00	20 018 567.35
Report des capitaux plan PC (invalidité)	664 816.10	146 948.75
Report des capitaux plan PC (décès)	-	717 866.75
Report des capitaux plan PP (vieillesse)	-	729 590.00
Report des capitaux plan PP (invalidité)	-	-
Report des capitaux plan PP (décès)	-	-
Report du fonds pour risques	4 894 430.50	4 822 561.70
Achats pour amélioration des prestations	43 644.00	-
Reprise de rentes de vieillesse et rentes d'invalidité	97 834.75	632 733.79
Constitution extraordinaire du capital de couverture	211 326.15	420 930.45
Adaptation selon l'expert	10 615 259.00	49 066 252.06
Total constitution du capital de couverture	34 946 030.50	76 555 450.85
Réduction du capital de couverture		
Paiements sous forme de rentes:		
Rentes de vieillesse	-27 798 601.55	-27 541 807.15
Rentes-pont	-513 378.55	-449 029.70
Rentes d'invalidité	-1 522 678.30	-1 493 510.60
Rentes de conjoint	-6 385 105.45	-6 379 382.10
Rentes pour enfants	-214 433.65	-174 731.30
Dissolution extraordinaire du capital de couverture	-	-
Total réduction du capital de couverture	-36 434 197.50	-36 038 460.85
Solde constitution (+) ou réduction capitaux (-)	-1 488 167.00	40 516 990.00
Etat capital de couverture rentiers au 01.01.	460 385 014.00	419 868 024.00
Etat capital de couverture rentiers au 31.12.	458 896 847.00	460 385 014.00

5.3 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

5.3.1 Provision pour le renforcement des bases techniques

La provision pour le renforcement des bases techniques est constituée à raison de 0,5% de la valeur actuelle des prestations acquises pour les assurés actifs en primauté des prestations et du capital de couverture des rentiers, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année de publication des bases techniques utilisées par la caisse de pension.

	2018 en CHF	2017 en CHF
Provision renforcement bases techniques au 1.1.	4 647 269.00	2 120 180.00
Utilisation pour changement des bases techniques	-	-
Augmentation de 0,5%	2 305 740.00	2 527 089.00
Provision renforcement bases techniques au 31.12.	6 953 009.00	4 647 269.00
En % des capitaux PP et rentiers	1.50%	1.00%

5.3.2 Provision pour l'adaptation du taux de conversion

La provision pour le taux de conversion est calculée sur tous les assurés actifs dès l'âge de 58 ans. Elle correspond à la différence (escomptée au taux d'intérêt technique) entre l'avoir de vieillesse projeté à l'âge ordinaire de la retraite et le capital de couverture nécessaire au versement des rentes à la même date, ce capital étant calculé de manière actuarielle. Cette provision pour le taux de conversion est calculée chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

	2018 en CHF	2017 en CHF
Provision taux de conversion au 1.1.	3 750 859.00	5 883 777.00
Adaptation selon l'expert	-1 562 009.00	-2 132 918.00
Provision taux de conversion au 31.12.	2 188 850.00	3 750 859.00

D'autre part, une révision des statuts au 1.1.2019 a été décidée. Les taux de conversion seront baissés ces prochaines années. Afin de couvrir la garantie des droits acquis prévue, une provision (en tant que disposition transitoire) est créée.

	2018 en CHF	2017 en CHF
Provision disposition transitoire taux de conversion au 1.1.	4 000 000.00	-
Adaptation selon l'expert	-	4 000 000.00
Disposition transitoire taux de conversion au 31.12.	4 000 000.00	4 000 000.00

5.3.3 Provision pour adaptation des rentes

Si le Comité administratif décide d'adapter les rentes en cours au renchérissement, où d'accorder un versement unique aux rentiers, une provision correspondante est à constituer. Le montant de cette provision doit correspondre au capital de couverture nécessaire pour le financement de l'adaptation au renchérissement décidée, resp. du versement unique. Ce fonds n'est pour l'instant pas alimenté.

	2018 en CHF	2017 en CHF
Provision pour adaptation des rentes au 1.1.	261 132.75	261 132.75
Modification de la provision	-	-
Provision pour adaptation des rentes au 31.12.	261 132.75	261 132.75

5.3.4 Provision pour taux d'intérêt technique

Suite à l'abaissement du taux technique à fin 2017 de 3,5% à 2,5%, une nouvelle provision n'est pour l'instant pas nécessaire.

	2018 en CHF	2017 en CHF
Provision taux technique au 1.1.	-	15 000 000.00
Dissolution / Constitution provision	-	-15 000 000.00
Provision taux technique au 31.12.	-	-

5.3.5 Fonds pour fluctuations sur risques

Les risques décès et invalidité font normalement l'objet de fluctuations à court terme. Une accumulation imprévue de sinistres peut mettre en péril les finances de l'institution de prévoyance. Afin de pouvoir faire face à de telles fluctuations des assurés actifs, une provision correspondante, sous forme d'un fonds pour fluctuations sur risques, est constituée. Cette provision est calculée chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle selon la méthode collective.

	2018 en CHF	2017 en CHF
Fonds pour fluctuations sur risques au 1.1.	12 060 000.00	10 440 000.00
Adaptation selon l'expert	230 000.00	1 620 000.00
Fonds pour fluctuations sur risques au 31.12.	12 290 000.00	12 060 000.00

Ci-après la récapitulation de toutes les provisions techniques au 31.12.

	2018 en CHF	2017 en CHF
Provision pour renforcement des bases techniques	6 953 009.00	4 647 269.00
Provision pour taux de conversion	2 188 850.00	3 750 859.00
Provision pour disposition transitoire taux de conversion	4 000 000.00	4 000 000.00
Provision pour adaptation des rentes	261 132.75	261 132.75
Provision pour taux d'intérêt technique	-	-
Provision pour fluctuations sur risques	12 290 000.00	12 060 000.00
Total des provisions techniques	25 692 991.75	24 719 260.75

5.4 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, M. Stephan Gerber de l'entreprise Abcon SA à Berne, a établi une expertise actuarielle au 31 décembre 2018. Ci-après ses conclusions:

"Nous attestons que la Caisse de pension de la Ville de Bienne offre au 31.12.2018 la garantie de pouvoir remplir les engagements d'assurances encourus. Cette attestation se réfère à un rapport de continuité dans le cadre valable jusqu'à présent et pour les bases constatées dans le présent rapport. Les bases techniques utilisées sont des bases actuelles et adaptées pour l'évaluation des engagements de prévoyance de la Caisse de pension de la Ville de Bienne. Le taux technique de 2,5% est de 0,50% plus élevé que le taux d'intérêt de référence.

Le bilan technique au 31.12.2018 indique un excédent technique de CHF 5'282'953.-. Avec l'utilisation d'un taux technique de 2,5%, le degré de couverture s'élève à 100,60%. De ce fait, la Caisse de pension de la Ville de Bienne ne se trouve pas - selon art. 44 OPP2 - en situation de sous-couverture.

Nous constatons que la réserve de fluctuation de valeur se situe encore considérablement en dessous du but à atteindre.

Nous attestons que les prescriptions réglementaires et actuarielles concernant les prestations et le financement correspondent aux dispositions légales.

Nous confirmons que les promesses de prestations sont garanties par les capitaux de prévoyance, les réserves techniques, les cotisations et les rendements attendus sur la fortune. Le rendement théorique nécessaire se situe en dessous du rendement attendu."

5.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases statutaires ainsi que les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent, dès le 31 décembre 2016, sur les bases techniques LPP2015. A cet égard, il s'agit de bases qui sont considérées comme parfaitement appropriées aux calculs actuariels des institutions de prévoyance autonomes et, partant, qui sont également fréquemment appliquées dans ce domaine. Les taux de probabilité relatifs au mariage, à l'âge des conjoints, au nombre et à l'âge des enfants sont pris en compte selon la méthode collective. Au lieu d'enregistrer de manière détaillée la situation de famille individuelle pour chaque assuré, on calcule en recourant aux valeurs d'expérience des bases techniques LPP2015. Le taux d'intérêt technique est un paramètre d'importance cruciale qui permet d'établir le constat sur les engagements actuariels qu'il y a lieu de choisir en relation avec les hypothèses sur l'évolution des revenus des capitaux à long terme.

5.6 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucune modification durant l'année 2018.

5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	2018 en CHF	2017 en CHF
Fortune de prévoyance à disposition		
Actifs (somme du bilan)	900 320 593.65	939 587 955.27
Dettes à court terme	-5 536 731.90	-6 543 655.84
Passifs transitoires	-564 528.67	-322 172.14
Réserves de contributions employeurs	-1 860 624.45	-1 948 465.20
Provisions non techniques	-	-
Total de la fortune de prévoyance à disposition	892 358 708.63	930 773 662.09
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires		
Capitaux de prévoyance	861 382 764.30	854 925 223.90
Provisions techniques	25 692 991.75	24 719 260.75
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	887 075 756.05	879 644 484.65
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	100.60%	105.81%

Ci-après l'évolution du degré de couverture (DC) de la CPBienne durant les 10 dernières années:

Année	DC sans réserves pour fluctuations	Découvert en CHF	DC avec réserves pour fluctuations	Réserves pour fluctuations de valeur
2018	100.00%	0.00	100.60%	5 282 952.58
2017	100.00%	0.00	105.81%	51 129 524.24
2016	100.00%	0.00	102.22%	18 726 781.26
2015	100.00%	0.00	100.99%	8 123 037.57
2014	100.00%	0.00	102.08%	16 668 357.29
2013	97.59%	19 109 545.06	97.59%	0.00
2012	93.54%	50 402 751.75	93.54%	0.00
2011	89.77%	78 074 610.55	89.77%	0.00
2010	93.11%	51 385 158.64	93.11%	0.00
2009	94.57%	38 532 699.00	94.57%	0.00

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe suprême, le Comité administratif assume la responsabilité du placement de la fortune. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les principes, les directives, les devoirs et les compétences dans le règlement de placements du 10 septembre 2018.

Le Comité des finances est une commission instituée par le Comité administratif. Il est composé d'au moins 2 membres du Comité administratif, du gérant, resp. de la gérante de la CPBienne, et éventuellement d'autres personnes possédant les compétences professionnelles nécessaires. Les membres sont nommés par le Comité administratif. Le Comité des finances est responsable du respect des directives de placements fixées par le Comité administratif.

Les placements financiers sont déposés auprès des banques / fondations de placements suivantes:

ASSETIMMO	ASSETIMMO Fondation de placement immobiliers, Zurich
AWI / FWI	FWI Fondation de placements Winterthur, Winterthur
BCBE	Banque Cantonale de Berne, Berne
CS	Credit Suisse, Zurich
IST	IST Fondation d'investissement pour la prévoyance en faveur du personnel, Zürich
LO	Lombard Odier, Genève
Pensimo	Pensimo Fondation de placements immobiliers, Zurich
BCZ / Swisssanto	Banque Cantonale de Zürich avec Swisssanto Fondation de placement, Zürich
UBS	UBS Global Asset Management, Berne

Mandats de gestion pour obligations étrangères, en CHF ou en monnaies étrangères, et actions suisses (dépôt CS) attribué à:

MIC Invest AG

MIC Invest AG est membre de l'Association Suisse des Gérants de Fortune ASG et détient une autorisation définitive de la CHS PP (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle) pour exercer la gestion de fortune dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Dans le cadre de "l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)", la CPBienne a exercé son droit de vote aux assemblées générales des sociétés suisses pour lesquelles elle détient directement des actions (mandat MIC Invest AG, dépôt CS), et a accepté les propositions soumises au vote de ces sociétés .

Les directives de placements règlent la stratégie de placement dès le 1er décembre 2018 comme suit:

Catégories de placements selon OPP2	Stratégie de placements			Limites maximales OPP2
	Structure	Marge minimale	Marge maximale	
Court terme et liquidités	5%	0%	10%	5%
Placements auprès de l'employeur	0%	0%	5%	
Obligations CHF	10%	5%	18%	
Obligations en monnaies étrangères	9%	5%	15%	
Hypothèques	0%	0%	5%	
Total valeurs nominales	24%			50%
Actions suisses	28%	15%	35%	15%
Actions étrangères	10%	5%	15%	
Placements alternatifs	10%	2%	15%	
Immeubles Suisse	23%	15%	35%	
Immeubles Etranger	5%	0%	10%	
Total valeurs réelles	76%			
Total	100%			
Total monnaies étrangères (incl. placements alternatifs)	34%	12%	55%	30%
Total actions	38%	20%	50%	50%
Total placements alternatifs	5%	2%	15%	15%
Total immobilier	28%	15%	35%	30%

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4 OPP 2)

Les directives de placements amènent à ce que les limites de placements suivantes selon OPP2 doivent être étendues:

Total monnaies étrangères:

- Art. 55 OPP2, limite maximale: 30% selon stratégie de placements: 55%

Total immobilier:

- Art. 55 OPP2, limite maximale: 30% selon stratégie de placements: 35%

Dans la mesure de sa capacité de risques (et particulièrement en tenant compte de la structure des engagements), la CPBienne poursuit une stratégie de placements qui permet d'optimiser le potentiel de rendements des différents marchés de placements. Le Comité administratif désire par-là profiter des possibilités que peuvent offrir les marchés de placements afin d'obtenir, par une diversification ciblée entre les divers segments de placements, une relation rendement/risque optimale.

Par l'intermédiaire d'une multiple diversification internationale d'obligations, d'actions et de placements alternatifs, le Comité administratif désire atteindre une amélioration supplémentaire de la situation rendement/risque. Les limites maximales prévoient la possibilité que les placements en monnaie étrangère puissent atteindre jusqu'à 55% de la fortune. Il faut toutefois tenir compte qu'une partie des obligations en monnaie étrangère est couverte contre le risque de change en CHF. De ce fait, l'engagement maximum en monnaie étrangère est généralement inférieur à 30%.

D'autre part et afin de limiter des fluctuations de rendement trop importantes, le Comité administratif accepte que les placements immobiliers, inclus les placements immobiliers à l'étranger, dépassent la limite fixée selon OPP2 de 30%, mais au maximum jusqu'à 35% de la fortune.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

6.31 But de la constitution de la réserve de fluctuation de valeur

La constitution d'une réserve de fluctuation de valeur doit assurer que

- les baisses de cours sur les placements volatils tels que actions, obligations en monnaie étrangère ou CHF, valeurs immobilières directes ou indirectes, puissent être absorbées comptablement;
- les intérêts des employés et employeurs restant en cas de liquidation partielle (p.ex. lors d'une sortie d'une institution affiliée) soient protégés;
- les corrections de valeur et constitutions de réserves nécessaires soient opérées de manière à ce que la capacité de risque selon la politique de placements corresponde à la stratégie de placements à long terme choisie.

6.32 Réserve de fluctuation de valeur nécessaire

La stratégie de placements prévoit une réserve de fluctuation de valeur nécessaire de l'ordre de 20% des engagements techniques. Lorsque ce niveau est atteint, la rémunération des engagements peut être effectuée avec un taux d'intérêt de 3% par année avec une probabilité de 97,5% (niveau de sécurité). Il reste donc un risque résiduel probable de 2,5% que cette réserve de fluctuation de valeur ne soit pas suffisante.

6.33 Etat de la réserve de fluctuation de valeur et calcul du déficit de la réserve

	2018 en CHF	2017 en CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	51 129 177.44	18 726 781.26
Constitution à charge du compte d'exploitation	-	32 402 396.18
Dissolution en faveur du compte d'exploitation	-45 846 224.86	-
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	5 282 952.58	51 129 177.44

	2018 en CHF	2017 en CHF
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	5 282 952.58	51 129 177.44
Réserve de fluctuation de valeur nécessaire	177 415 200.00	175 928 900.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	-172 132 247.42	-124 799 722.56

6.4. Placements (Montants arrondis au franc)

Catégorie de placements	Assetimmo	AWI	BCBE	CS	IST	LO	Pensimo	BCZ / Swisscanto	UBS	Interne / Divers	Total au 31.12.2018	en % somme Bilan	Stratégie	OPP2
Court terme et liquidités		846 430,78	7 520 855 375 596	10 706 709 928 721		144 563		204 954	6 097 582 397 300	170 976	25 692 070 1 701 617	2,9% 0,2%	0-10%	
Créances														
Impôt anticipé														
CC employeurs														
Divers														
Obligations														
Obligations CH		39 091 971	9 834 327	15 470 733	17 289 556	14 808 598	-	47 504 029	62 084 513	-	206 083 727	22,9%		
Obligations étrangères en CHF	CO	10 374 977		6 000 950		14 808 598		12 671 580	45 338 954		83 194 109	9,2%		
Obligations étrangères en CHF	DI												5-18%	
Obligations étr. en monnaies étrangères	CO	11 771 013		9 469 783	-			15 978 045			27 749 058	3,1%		
Obligations étr. en monnaies étrangères	DI										9 469 783	1,1%		
Obligations étr. en monnaies étrangères	CO	-	9 834 327		17 289 556			8 776 976			35 900 859	4,0%	5-15%	
Obligations étr. en monnaies étrangères (hedged) *	CO	16 945 981						10 077 428	16 745 559		43 768 968	4,9%		
Actions														
Actions suisses		7 461 288	69 346 678	20 442 339	98 264 549	-	-	28 467 109	55 401 854	4 770 500	284 154 317	31,6%		
Actions suisses	DI			20 354 439	75 882 066				33 784 370	4 770 500	25 124 839	2,8%	15-35%	
Actions étrangères	CO	1 872 569	61 254 188	87 900							87 900	0,0%		
Actions étrangères	DI	5 588 719	8 092 490		22 382 483			28 467 109	21 617 484		86 148 286	9,6%	5-15%	
Placements alternatifs														
Hypothèques														
Immeubles														
Immeubles CH		53 943 243	56 172 973	5 409 830	24 144 183	-	26 617 747	14 756 834	52 179 742	43 567 770	282 440 358	31,4%		
Immeubles CH	DI										43 567 770	4,8%		
Immeubles étranger (hedged) *	CO	53 943 243	56 172 973	5 409 830	24 144 183		26 617 747	14 756 834	21 228 995		30 950 747	3,4%	15-35%	
Immeubles étranger (hedged) *	DI								30 950 747				0-10%	
Total placements de la fortune		53 943 243	194 860 078	52 958 352	139 698 288	14 953 161	26 617 747	120 897 688	193 823 684	49 288 919	900 088 866	100,0%		
Transitoires														
Transitoires	DI									231 728	231 728	0,0%		
Total actifs		53 943 243	194 860 078	52 958 352	139 698 288	14 953 161	26 617 747	120 897 688	193 823 684	49 520 647	900 320 594	100,0%		
Total monnaies étrangères *														
Total actions		5 588 719	69 912 062	1 016 621	39 672 039	-	-	67 208 847	39 677 477	-	223 075 765	24,8%	12-55%	30%
Total placements alternatifs		7 461 288	69 346 678	20 442 339	98 264 549	-	-	28 467 109	55 401 854	4 770 500	284 154 317	31,6%	20-50%	50%
Total immeubles		53 943 243	56 172 973	5 409 830	24 144 183	-	26 617 747	14 756 834	52 179 742	43 567 770	282 440 358	31,4%	15-35%	30%

DI Placements directs
CO Placements collectifs

* Les obligations étrangères et les immeubles étranger couvertes contre le risque de change USD/CHF ou EUR/CHF ne sont pas incluses dans le total des monnaies étrangères.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

A la date de clôture de l'exercice, les instruments financiers dérivés suivants sont en cours:

Swaps, opérations sur devises à terme pour couvrir partiellement les engagements des obligations en monnaie étrangères:

Positions ouvertes au 31.12.2018

Volume de marché en CHF, contrats monnaie EUR

Valeur au 31.12.

Gain / perte non réalisé au 31.12. - diff. de change en CHF

Année précédente

	2018	
	en CHF	en EUR
Volume de marché en CHF, contrats monnaie EUR	1 637 000.00	1 454 643.00
Valeur au 31.12.	1 637 000.00	1 453 669.00
Gain / perte non réalisé au 31.12. - diff. de change en CHF	-1 098.00	-974.00
<i>Année précédente</i>	6 556.00	5 603.00

Volume de marché en CHF, contrats monnaie USD

Valeur au 31.12.

Gain / perte non réalisé au 31.12. - diff. de change en CHF

Année précédente

	en CHF	en USD
	Volume de marché en CHF, contrats monnaie USD	6 626 000.00
Valeur au 31.12.	6 626 000.00	6 821 703.00
Gain / perte non réalisé au 31.12. - diff. de change en CHF	30 367.00	30 805.00
<i>Année précédente</i>	69 092.00	70 900.00

Options Put SMI, couverture contre pertes importantes sur actions suisses:

1175 contrats, volume de contrat 10, échéance 16.03.2019, valeur de marché au 31.12.

	2018 en CHF	2017 en CHF
Options Put SMI	4 770 500.00	169 155.00

Tous les instruments financiers dérivés sont couverts par des positions existantes.

6.6 Engagements de capital ouverts (p.ex. placements en private equity)

En novembre 2018, la CPBienne s'est engagée à acheter des parts du groupe de placements Swisscanto (CH) Private Equity Switzerland Growth (catégorie de placements: placements alternatifs) pour un montant total de CHF 10 Mio. Un engagement de CHF 10 Mio. reste ouvert à la date du bilan.

6.7 Valeur de marché et co-contractants des titres en securities lending

Afin de diminuer le risque de contrepartie, la CPBienne n'autorise plus les banques à prêter ses propres titres.

6.8 Explications du résultat net des placements

Ci-après le détail des principaux rendements sur placements:

6.8.1 Résultat net des placements auprès des employeurs

Intérêts sur placements auprès des employeurs

	2018 en CHF	2017 en CHF
Intérêts sur placements auprès des employeurs	-	-
	-	-

6.82 Résultat net des obligations suisses / parts de fondations de placements

	2018 en CHF	2017 en CHF
Intérêts sur obligations suisses et placements similaires	487 847.49	916 373.85
Gains/pertes réalisés sur obligations suisses	-498 193.90	99 772.57
Gains/pertes non réalisés sur obligations suisses	-391 072.45	-333 407.06
	-401 418.86	682 739.36

6.83 Résultat net des obligations étrangères en CHF / parts de fondations de placements

	2018 en CHF	2017 en CHF
Intérêts sur obligations étr. en CHF /placements similaires	191 752.55	282 050.80
Gains/pertes réalisés sur obligations étrangères CHF	-28 014.00	-12 072.50
Gains/pertes non réalisés sur obligations étrangères CHF	-176 405.15	149 291.12
	-12 666.60	419 269.42

6.84 Résultat net des obligations en monnaies étrangères / parts de fondations de placements

	2018 en CHF	2017 en CHF
Intérêts sur obligations ME /placements similaires	730 798.20	719 922.30
Gains/pertes réalisés sur obligations étrangères ME	-94 921.40	97 675.05
Gains/pertes non réalisés sur obligations étrangères ME	-3 005 367.32	3 223 647.97
	-2 369 490.52	4 041 245.32

6.85 Résultat net des actions suisses / parts de fondations de placements

	2018 en CHF	2017 en CHF
Dividendes sur actions suisses / placements similaires	2 166 710.10	2 469 928.40
Gains/pertes sur opérations sur dérivés	2 413 115.00	-3 072 929.00
Gains/pertes réalisés sur actions suisses	522 511.45	837 072.75
Gains/pertes non réalisés sur actions suisses	-22 730 001.68	42 793 515.80
	-17 627 665.13	43 027 587.95

Les postes d'instruments dérivés disposent de la couverture nécessaire sous forme de liquidités et de placements facilement réalisables. Un effet de levier sur la fortune globale est donc exclu.

Dans le cadre du mandat MIC (actions suisses), plusieurs transactions (ventes ou achats d'options Put ou Call ou Futures sur SMI) ont été effectuées durant l'année 2018 sur des actions du SMI. Les primes correspondantes ont été encaissées ou payées. D'autre part, afin de couvrir la CPBienne contre d'éventuelles pertes importantes sur l'ensemble des actions suisses, des transactions en options Put et Call ont été effectuées.

6.86 Résultat net des actions étrangères / parts de fondations de placements

	2018 en CHF	2017 en CHF
Dividendes sur actions étrangères / placements similaires	830 118.65	579 865.95
Gains/pertes réalisés sur actions étrangères	-302 351.41	66 000.00
Gains/pertes non réalisés sur actions étrangères	-11 312 782.10	15 246 408.38
	-10 785 014.86	15 892 274.33

6.87 Résultat net des placements mixtes

	2018 en CHF	2017 en CHF
Revenus sur placements mixtes	-427 742.32	888 346.30
Gains/pertes réalisés sur placements mixtes	-	-
	-427 742.32	888 346.30

Les gains ou pertes non réalisés (adaptation de la valeur du placement) sont comptabilisés dans les catégories respectives de chaque catégorie de placement composant les placements mixtes.

6.88 Résultat net des placements alternatifs

	2018 en CHF	2017 en CHF
Répartitions / Remboursements sur produits alternatifs	4 057 672.30	4 799 342.15
Gains/pertes réalisés sur transactions de devises	-	-
Gains/pertes réalisés sur produits alternatifs	-	-
Gains/pertes non réalisés sur produits alternatifs	-458 011.42	3 142 359.98
	3 599 660.88	7 941 702.13

6.89 Résultat net des immeubles / biens-fonds / direct

	2018 en CHF	2017 en CHF
Rendement net des immeubles (direct)	1 217 670.69	-7 330 636.11
Gains réalisés sur ventes d'immeubles	-	2 234 510.00
Impôt sur gains immobiliers	-70 608.40	-49 555.25
Gains/pertes non réalisés sur immeubles	-40 387.05	628 280.00
	1 106 675.24	-4 517 401.36

L'assainissement et la rénovation de l'immeuble-tour à la Rue du Faucon 35 a été terminé durant l'année 2018. Le rendement 2018 est donc encore limité. De nouveaux travaux de rénovation ont débuté à la Rue du Rüschi 14 (bâtiment administratif). Durant l'année 2018, un montant de CHF 674'000.- a entièrement été pris en charge par le compte d'exploitation.

6.9 Décompte des immeubles - rendement net

Revenu:	2018 CHF		2017 CHF	
Loyers prévisionnels	2 454 276.80	100.00%	1 827 802.10	100.00%
/./ Logements vacants	187 606.50	7.64%	11 077.00	0.61%
/./ Loyers amortis	-	0.00%	7 748.50	0.42%
= Recettes de loyers	2 266 670.30	92.36%	1 808 976.60	98.97%
+ Autres revenus	8 969.00	0.37%	35 861.95	1.96%
= TOTAL REVENU	2 275 639.30	92.72%	1 844 838.55	100.93%
Charges:				
Frais d'entretien	246 417.16	10.04%	471 704.55	25.81%
+ Assainissements	673 734.65	27.45%	8 544 596.02	467.48%
+ Impôts	32 659.00	1.33%	34 861.25	1.91%
+ Assurances	43 652.20	1.78%	36 818.85	2.01%
+ Energie	3 455.40	0.14%	1 596.30	0.09%
+ Frais chauffage et annexes	9 398.80	0.38%	75 292.60	4.12%
+ Annonces	11 049.95	0.45%	8 151.65	0.45%
+ Frais d'administration, incl. TVA	107 889.00	4.40%	82 948.05	4.54%
+ Autres dépenses	37 601.45	1.53%	2 453.44	0.13%
= TOTAL CHARGES	1 165 857.61	47.50%	9 258 422.71	506.53%
= REVENU NET	1 109 781.69	45.22%	-7 413 584.16	-405.60%
Report	1 109 781.69		-7 413 584.16	
Transfert des frais d'administration sur les frais de gestion des placements	107 889.00		82 948.05	
Rendement net	1 217 670.69		-7 330 636.11	

6.91 Résultat net des parts immobilières de fondations de placements

	2018 en CHF	2017 en CHF
Répartitions sur parts fondations immeubles en Suisse	5 935 130.15	5 302 253.29
Répartitions sur parts fondations immeubles à l'étranger	733 520.80	375 584.00
Gains/pertes réalisés sur parts immobilières	-37 521.72	-48.00
Gains/pertes non réalisés sur parts immobilières	-3 454 168.49	5 175 343.50
	3 176 960.74	10 853 132.79

6.92 Performance

	2018		2017	
	CPBienne	Benchmark	CPBienne	Benchmark
Obligations suisses	-0.30%	0.20%	0.43%	0.10%
Obligations étrangères en CHF	-0.18%	-0.33%	1.04%	0.21%
Obligations étrangères	-1.89%	-1.07%	4.10%	5.14%
Actions suisses	-8.63%	-8.57%	23.28%	19.92%
Actions étrangères	-12.16%	-7.64%	19.83%	17.34%
Placements alternatifs	0.83%	-3.29%	9.31%	6.67%
Hypothèques	1.38%	1.38%	1.54%	1.54%
Immeubles Suisse	0.74%	4.88%	4.33%	5.43%
Immeubles Etranger	3.46%	4.88%	3.51%	5.43%
Performance totale des placements	-3.29%	-1.82%	9.20%	8.78%
<i>Variation</i>	-1.47%		+0.42%	

6.93 Explications des frais de gestion de la fortune

	2018	2017
	en CHF	en CHF
Frais de transactions sur titres	-219 452.31	-320 710.36
Droits de timbre fédéraux	-46 808.25	-62 038.80
Droits de garde	-239 918.97	-215 486.35
Coûts de transactions des placements collectifs (TER) *	-4 738 034.00	-4 322 695.00
Conseils externes	-21 540.00	-
Management fees	-476 367.52	-600 048.24
Honoraires de gestion pour immeubles	-124 044.00	-82 948.05
	-5 866 165.05	-5 603 926.80

* La recommandation no 26 de Swiss GAAP RPC a été révisée durant l'année 2013. Les frais de transactions des placements collectifs (TER Total Expense Ratio) doivent dorénavant être comptabilisés directement dans le compte d'exploitation. Ces frais ne sont pas facturés séparément à la CPBienne, mais sont inclus dans les prix d'émission, prix de rachat et valeurs d'inventaire de ces placements collectifs.

Placements collectifs non transparents:

Total des placements de la fortune (selon page 30)

dont:

Placements transparents

Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP2

Aucun

	2018	2017
Total des placements de la fortune (selon page 30)	900 088 865.95	939 369 779.47
Placements transparents	900 088 865.95	939 369 779.47
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP2		
Aucun		
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	100.00%

Frais de gestion de fortune totaux

Frais de gestion de fortune comptabilisé sur base de factures

Frais de gestion de fortune calculé des placements collectifs

Frais de gestion de fortune comptabilisé au compte d'exploitation

	2018	2017
Frais de gestion de fortune comptabilisé sur base de factures	1 128 131.05	1 281 231.80
Frais de gestion de fortune calculé des placements collectifs	4 738 034.00	4 322 695.00
Frais de gestion de fortune comptabilisé au compte d'exploitation	5 866 165.05	5 603 926.80
En % des placements transparents	0.65%	0.60%

6.94 Rétrocessions

Nos partenaires (banques ou fondations de placements) ont confirmé par écrit à la CPBienne qu'ils n'ont pas reçu de rétrocessions (Kick-backs, provisions, etc.), où alors que ces rétrocessions ont été versées à la CPBienne dans le cadre des accords passés.

6.95 Evolution des réserves de cotisations employeur

Selon décision du Comité administratif, aucun intérêt n'a été attribué sur les comptes de réserves de cotisations employeurs pour l'année 2018.

Etat réserves de cotisations employeurs au 1.1.

Attributions

Prélèvements

Intérêts

Etat réserves de cotisations employeurs au 31.12.

	2018 en CHF	2017 en CHF
Etat réserves de cotisations employeurs au 1.1.	1 948 465.20	1 949 564.15
Attributions	14 500.00	23 638.00
Prélèvements	-102 340.75	-24 736.95
Intérêts	-	-
Etat réserves de cotisations employeurs au 31.12.	1 860 624.45	1 948 465.20

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Parc immobilier au 31.12.2018

Immeuble	Année de construction	Année d'achat	Nombre					Total
			Pièces 1 - 1 1/2	Pièces 2 - 2 1/2	Pièces 3 - 3 1/2	Pièces 4 - 4 1/2	Pièces 5 + mehr	
Rue du Rüschi 14, Bienne	1959	1959	immeuble commercial					54
Fuchsenried 17/25A, Bienne	1969	1997		6	24	12	12	
Rue Neuve 28, Bienne	1971	1978	immeuble commercial					72
Rue du Faucon 35, Bienne	1972	1997	17	19	19	15	2	
Rue Arrière 25a, b, Bienne	1988	1988			4	4	4	12
Chemin des Grillons 23, Bienne	1991	1991		3	2	6		11
Droit de superficie EWO, (Ch. de la Pierre-aux-Sarasins, Bienne)								
TOTAL			17	28	49	37	18	149

7.2 Bilan - Provisions non techniques

Aucune provision

7.3 Compte d'exploitation - Autres produits

	2018 en CHF	2017 en CHF
Produits de prestations fournies	1 059 949.00	1 044 463.95
Provisions sur impôts à la source	1 012.60	1 149.15
Produits divers	989.85	719.15
	1 061 951.45	1 046 332.25

7.4 Compte d'exploitation - Charges d'administration

	2018 en CHF	2017 en CHF
Frais de personnel	-473 374.30	-439 533.15
Organes	-51 384.10	-44 041.05
Conseil juridique, médecins, autres	-	-594.00
Charges administratives	-71 192.91	-53 866.51
Informatique, inclus amortissements	-66 008.50	-67 745.40
	-661 959.81	-605 780.11

8. Autorité de surveillance

L'office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du Canton de Berne a pris connaissance, avec remarques, des comptes annuels de l'année 2017 de la CPBienne en date du 13 juin 2018.

9. Autres informations relatives à la situation financière**9.1. Modification des statuts au 1.1.2019**

Les statuts de la CPBienne sont modifiés au 1.1.2019. Des nouveaux taux de cotisation et une modification des taux de conversion entrent en vigueur.

9.2. Mise en gage d'actifs

Au cas où la CPBienne ne devait pas être en mesure de remplir ses engagements dans le cadre de conventions particulières conclues avec le Credit Suisse, un droit de gage envers le Credit Suisse, pour un montant maximum de CHF 30 Mio., a été convenu.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

aucun

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Comité administratif de la Caisse de pension de la Ville de Bienne, Bienne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 9 à 38 du rapport annuel) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Comité administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux règlements, incombe au Comité administratif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité administratif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité administratif désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité administratif répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Bienne, le 14 mai 2019

BDO SA

Thomas De Micheli

Expert-réviser agréé

Christoph Fink

Réviser responsable
Expert-réviser agréé